

INFO FLASH SPÉCIALE

REVISION DES PRISES EN CHARGE 2021 PAR CONSTRUCTYS

Constructys doit faire face à une baisse drastique de ses dotations, vous trouverez ci-dessous la liste des révisions des critères de prises en charge.

L'ensemble de ces critères s'appliquent à compter du 1^{er} juillet : tous les dossiers reçus à cette date seront traités avec les nouvelles modalités.

POUR LES ENTREPRISES DU BATIMENT

- l'ensemble des coûts pédagogiques sont ramenés à 25 euros/h contre 30 €/h précédemment, et ce sur l'ensemble des dispositifs (formations non qualifiantes, qualifiantes, lignes création, gestion, transmission, reprise (GEAB-REAB)...)
- la suppression des frais annexes sur l'ensemble des dispositifs (formations qualifiantes et non qualifiantes)
- FORFAIT PERMIS C : l'expérimentation en cours de paramétrage : 1700€/stagiaire est reportée en 2022
- pas de baisse de la rémunération, pas de suppression de lignes, néanmoins un suivi budgétaire renforcé pour suivre la consommation des lignes.

POUR LES ENTREPRISES DE TRAVAUX PUBLICS

- La participation aux coûts pédagogiques reste inchangée : 32 €/h/stagiaire
- Le budget annuel du coût pédagogique est ramené à 2000 € HT/an contre 4000 € HT précédemment
- Pas de prise en charge des actions stratégiques
- FORFAIT PERMIS C : l'expérimentation en cours de paramétrage : 1700€/stagiaire est reportée en 2022
- pas de baisse de la rémunération, pas de suppression de lignes, néanmoins un suivi budgétaire renforcé pour suivre la consommation des lignes.

À noter pour tous :

- au vu de la situation, la souplesse jusqu'à présent mise en œuvre par Constructys sur les formations prises en charge à posteriori n'est plus d'actualité. Les dossiers reçus après le démarrage de la formation ne seront plus financés, et les dossiers doivent parvenir à l'OPCO **au moins 15 jours avant sur Egestion**.
- Egestion devient la voie de transmission des dossiers car l'OPCO ne peut pas garantir les délais de traitement par les autres voies.

Constructys envoie un emailing à ses entreprises ressortissantes pour les informer de ces éléments.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la CAPEB 04.99.77.22.82